

Mitigating Wetland Impacts

The Lester Road corridor, and the southern portion of the Airport Parkway corridor, is flanked in some locations by the Lester Road Wetland Complex. This important natural heritage feature is designated as a Provincially Significant Wetland (PSW) and designated accordingly in the City of Ottawa Official Plan. Portions of this wetland are also located in the National Capital Commission's (NCC) Greenbelt. In accordance with the Provincial Policy Statement, municipal infrastructure is permitted to pass through PSWs.

A mitigation strategy will be created that has the purpose of mitigating the project's impacts on the wetland, and that pursues the principle of "no net loss". Potential impacts that have been identified include:

- Physical displacement of wetland area. The Recommended Plan indicates a required right-of-way that effects approximately 1.5 ha of net wetland (PSW and non PSW) along Lester Road
- Effects on vegetation and habitats including Species at Risk
- Effects on surface drainage and watercourses that either cross or run along the roadway
- Effects on groundwater resources (including the water table)
- Effects on the ability of animals to cross under or across the widened roadways
- Wide-area effects pertaining to increased corridor lighting, traffic, noise, etc

A specific mitigation strategy will be prepared by the City in collaboration with the NCC and input of key agencies as appropriate. The objectives of the strategy will be documented as part of the environmental study report and the details will be confirmed as part of Phase 5 of the Municipal Class EA process which is project implementation.

Atténuer les répercussions sur les milieux humides

Le corridor du chemin Lester et la partie sud du corridor de la promenade de l'Aéroport sont bordés à certains endroits par la zone marécageuse du chemin Lester. Cet important élément du patrimoine naturel est désigné comme un milieu humide d'importance provinciale et désigné comme tel dans le Plan officiel de la Ville d'Ottawa. Certaines parties de ce milieu humide sont également situées dans la ceinture de verdure de la Commission de la capitale nationale (CCN). Conformément à la déclaration de principes provinciale, les infrastructures municipales sont autorisées à passer à travers des milieux humides d'importance provinciale.

Une stratégie d'atténuation sera créée ayant pour but d'atténuer les répercussions du projet sur le milieu humide et qui applique le principe d'aucune perte nette. Voici certaines des répercussions possibles qui ont été identifiées :

- Déplacement physique des terres humides. Le plan recommandé indique une emprise nécessaire qui touche environ 1,5 ha de milieux humides net (les zones humides d'importance provinciale et les zones humides non-importance provinciale) le long du chemin Lester
- Effets sur la végétation et les habitats, y compris les espèces en péril
- Effets sur le drainage de surface et sur les cours d'eau qui traversent ou qui longent la chaussée
- Effets sur les ressources en eaux souterraines (y compris la nappe phréatique)
- Effets sur la capacité des animaux à traverser les routes élargies, en surface ou en dessous
- Effets relatifs à l'éclairage, à la circulation, au bruit, etc. accrus dans le corridor

La stratégie d'atténuation sera préparée par la Ville en collaboration avec la CCN et avec les commentaires des principaux organismes, selon le cas. Les objectifs de la stratégie seront documentés dans le cadre du rapport d'étude environnementale, et les détails seront confirmés dans le cadre de la phase 5 du processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale.

